Licence Sciences de la Terre - Parcours : CPES - Environnement et Energies Nouvelles (2E)

SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTÉ

Présentation

Programme

Admission

Droits de scolarité :
Les droits d'inscription nationaux sont annuels et fixés par le ministère de l'Enseignement supérieur de la Recherche. S'y ajoutent les contributions obligatoires et facultatives selon la situation individuelle de l'étudiant.

Des frais de formation supplémentaires peuvent s'appliquer au public de formation professionnelle. Plus d'informations ici.

En bref

Composante(s)
IPGP - Département de la formation et des études doctorales (DFED)

Pour en savoir plus, rendez-vous sur > u-paris.fr/choisir-sa-formation

Informations non contractuelles. Les formations sont proposées sous réserve d'accréditation ministrielle délivrée tous les 5 ans.
Dernière mise à jour le 09 février 2023